



Compte-rendu CSOS

Le 14 juin 2018 à l'ARS Ile de France (matinée)

Dr Claude MARTINEAUX

La séance s'est ouverte par la présentation sans vote de quatre « structures d'exercice pluri professionnelle » (maison médicale pluri professionnelle).

Ces structures demandaient un financement de leur étude de faisabilité.

94 IVRY

95 PERSAN

77 BRIE COMTE ROBERT

Un problème pour la structure de Brie Comte Robert qui veut intégrer un Chiropracteur qui n'est pas un professionnel de santé alors qu'il n'y aura pas de kiné, le Président de l'URPS kiné s'en est fortement ému. Mais de toute façon, la SISA ne pourra pas l'incorporer puisqu'il faut être professionnel de santé pour en faire partie et l'Ordre du 77 ne manquera pas de le dire lorsqu'il recevra le contrat.

91 EVRY (sera en multi sites proche maximum 500 mètres)

Le représentant de l'assurance maladie a insisté sur l'accès aux soins et l'absence de secteur 2 chez les généralistes des structures concernées.

Par contre, la présence d'un chiropracteur non pris en charge par l'assurance maladie alors qu'il n'y aura pas de kiné dans l'une de ces structures l'a laissé plutôt indifférent.

Ensuite il a y eu un vote de formalité pour transformer le champ d'application de secteur local à toute l'Ile-de-France pour les activités hyperspécialisées : telles que la greffe rénale, les grands brûlés etc... 23 pour 0 contre 0 abstentions.

Le reste de la séance a été consacré à la présentation de la réécriture de nombreux éléments du PRS 2. Un certain nombre de participants ont aussi suggérés quelques changements et quelques précisions.